

**Arrêté ministériel modifiant la composition de la
Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes
fixée par l'arrêté ministériel du 7 octobre 2013 portant
nomination des membres de la Commission consultative
des Maisons et Centres de Jeunes**

A.M. 27-03-2015

M.B. 09-06-2015

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, l'article 22 modifié par les décrets du 3 mars 2004, du 9 mai 2008 et du 4 juillet 2013 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 déterminant les modalités d'application du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 octobre 2013 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes modifié par les arrêtés du Gouvernement des 23 mai, 17 juin, 18 novembre et 5 décembre 2014 ;

Considérant la demande du 06 février 2015 du Service Général de l'Inspection qui sollicite le remplacement de Mme Brigitte DE RIDDER, membre effectif, par Mme Nathalie WAUTHY

Considérant que Mme Nathalie WAUTHY est mandatée par l'administration et proposée par cette dernière;

Considérant que, par conséquent, il y a lieu de désigner, en remplacement de Mme Brigitte DE RIDDER, Mme Nathalie WAUTHY en qualité de membre effectif ;

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 2 de l'Arrêté ministériel du 7 octobre 2013 est modifié comme suit :

Il est mis fin au mandat de :

Pour les représentants de l'administration en application de l'article 22, 2° du décret

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme Brigitte DE RIDDER Rue Jean Haust 122 4000 LIEGE	

Est nommée membre de la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes et chargée d'achever le mandat du membre qu'elle remplace :

EFFECTIF	SUPPLEANT
Mme Nathalie WAUTHY Rue du Moulin 48 6887 HERBEUMONT	

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature

Bruxelles, le 27 mars 2015.

Mme I. SIMONIS